



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 février 2020

n° 007-20 C

Objet : RS - Demande de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection des captages de Ravenets, Pré Dollin et La Fougère sur la commune de Thoiry

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Josette Rémy
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Pierre Garnier
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Michel André

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Marc Léoutre à Josette Rémy - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Henri Dupassieux

- conseillers excusés : 12

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Suzanne Boucher - Jérôme Esquevin - Mustapha Hamadi - Luc Meunier - Dominique Mornand - Marie Perrier - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 février 2020

délibération n° 007-20 C

objet **RS - Demande de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection des captages de Ravenets, Pré Dollin et La Fougère sur la commune de Thoiry**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle l'arrêté préfectoral de 2015 déclarant d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux, l'instauration des périmètres de protection et la servitude d'accès aux ouvrages des captages des Ravenets, Pré Dollin et La Fougère sur la commune de Thoiry.

L'article premier de l'arrêté indique que l'acquisition par Grand Chambéry des terrains nécessaires à l'instauration des périmètres de protection immédiate doit intervenir dans un délai de cinq ans à compter de la date de signature de l'arrêté, soit avant le 22 juin 2020.

Or à ce jour, la parcelle B715 située dans le périmètre de protection immédiat du captage de Pré Dollin reste à acquérir.

Afin de permettre à l'expert foncier chargé du dossier de mener à bien cette transaction, à l'amiable ou si nécessaire par voie d'expropriation, il est proposé de solliciter le préfet de la Savoie pour prendre un arrêté de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection des captages de Ravenets, Pré Dollin et La Fougère sur la commune de Thoiry.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite le préfet de la Savoie pour la prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection des captages de Ravenets, Pré Dollin et La Fougère sur la commune de Thoiry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 007-20 C

Objet de l'acte : RS - Demande de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection des captages de Ravenets, Pré Dollin et La Fougère sur la commune de Thoiry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 27 février 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23225H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23225H1

Date de transmission en Préfecture : 09 mars 2020

Date de réception en Préfecture : 09 mars 2020

Période d'affichage : du au